Table des matières

1	Logique intuitionniste propositionnelle : approche par le calcul de séquents	,
	${f LJ}$	1
	1.1 Définition du calcul LJ	2
	1.2 Prouvabilité d'un séquent	2
	1.3 Une définition de la logique intuitionniste	3
	1.4 Comparaison avec la logique classique (calcul $\mathbf{L}\mathbf{K}$)	3
2	D'un calcul de séquents à une recherche de preuve automatisée. Avantages	;
	et inconvénients de différents calculs	4
	2.1 Algorithme de recherche de preuve	4
	2.2 Propriétés intéressantes des calculs de séquents	5
	2.3 Exemples de calculs de séquents pour la logique intuitionniste	6
3	Le calcul LSJ	7
	3.1 Les séquents	7
	3.2 Les règles	8
	3.3 Conditions de non-prouvabilité	9
	3.4 Algorithme	9
	3.5 ?	10
4	m Le~calcul~LSJ'	11
	4.1 Formalisme de \mathbf{LSJ}'	11
	4.2 Équivalence avec LSJ	12
5	Efficacité de LSJ	14
	5.1 Propriété de la sous-formule et indexation	14
6	Implémentation	15
	6.1 Indexation	15
	6.2 Structure de données pour le séquent	15

$1\quad \ \ \text{Logique intuitionniste propositionnelle: approche par le calcul de séquents LJ}$

Il existe de nombreuses approches de la logique intuitionniste : on choisit ici celle par le calcul de séquents **LJ** introduit par Gentzen (?). Cela permet de se familiariser avec les calculs de séquents, avant de discuter

On s'intéresse à la partie propositionnelle de la logique intuitionniste : les formules sont construites à partir de la constante \bot , de variables propositionnelles et des connecteurs \land , \lor , \rightarrow . Une formule est *atomique* si elle est réduite à une variable propositionnelle ou \bot . La notation $\neg A$ signifie $A \to \bot$.

1.1 Définition du calcul LJ

Les éléments qui caractérisent généralement un calcul de séquents sont une définition de ses séquents et un ensemble de règles. Présentons ceux du calcul LJ.

Multiensembles et notations. On s'intéresse à des multiensembles, c'est-à-dire des collections où le nombre d'occurrences est pris en compte, mais non l'ordre des éléments. Cela permettra de ne pas avoir besoin de règles explicites d'échange. On utilise des lettres romaines (typiquement A, B, D, G) pour désigner les formules et des lettres grecques (Γ, Δ) pour les multiensembles de formules. La notation " A, Γ " représente le multiensemble obtenu à partir de Γ en ajoutant une occurrence de A. Lorsqu'il n'y a pas matière à confusion, on représente un multiensemble vide par un simple blanc.

Définition. Un séquent de LJ est consiste en un multiensemble de formules Γ (les "hypothèses") et une formule D (la "conclusion"); on écrit $\Gamma \Rightarrow D$.

Les \ref{regles} du calcul \ref{LJ} sont données dans la figure 1. Pour une règle $\dfrac{prem_1 \ ... \ prem_p}{concl}$ (\ref{R}), \ref{R} est le nom de la règle, $prem_1$, ..., $prem_p$ sont les prémisses, et concl la conclusion. Les prémisses et la conclusion sont des séquents où A, B, D sont des formules quelconques et Γ un multiensemble de formules quelconques. Les axiomes sont les règles sans prémisse. On distingue deux grandes familles de règles. Les règles logiques remplacent une formule de la conclusion par une ou des formules plus simples. La formule remplacée, appelée formule principale, doit avoir une forme donnée en fonction de la règle. Les règles structurelles manipulent la structure du séquent en enlevant, dupliquant, déplaçant des formules dont on n'a pas besoin de connaître la forme. Elles dépendent du choix de structure du séquent : si on avait représenté Γ par une liste et non un multiensemble, on aurait eu besoin d'ajouter une règle d'échange $\dfrac{\Gamma_1, A, B, \Gamma_2 \Rightarrow D}{\Gamma_1, B, A, \Gamma_2 \Rightarrow D}$ (permut. L).

Cette présentation est à peu près celle donnée par Dyckhoff dans [?]. Elle diffère de celle de Gentzen, mais elle en est suffisamment proche pour qu'on puisse quand même l'appeler le calcul **LJ**. On peut d'ailleurs facilement passer d'une définition à l'autre à l'aide des règles structurelles.

1.2 Prouvabilité d'un séquent

Les définitions suivantes s'appliquent aux calculs de séquents en général, pas seulement LJ. Une *instance* d'une règle \mathcal{R} a la même forme que la règle : $\frac{\sigma_1 \quad \dots \quad \sigma_p}{\sigma}(\mathcal{R}) \text{ , mais ici les } \sigma_i \text{ et } \sigma \text{ sont des séquents connus explicitement ; bien entendu il faut qu'il s'agisse de séquents qui correspondent à la forme donnée par la définition de la règle. Une$ *preuve* $(ou arbre de preuve) est un arbre dont les nœuds sont étiquetés par un séquent et une règle et ont la même arité que le nombre de prémisses de la règle, et tel que : pour tout nœud de séquent <math>\sigma$ et de règle \mathcal{R} , si $\sigma_1, \dots, \sigma_p$ sont les séquents associés à chacun de ses fils respectivement,

FIGURE 1 – Règles du calcul LJ

alors $\frac{\sigma_1 \dots \sigma_p}{\sigma}(\mathcal{R})$ est une instance de \mathcal{R} . Les feuilles d'un tel arbre sont les nœuds auxquels est associé un axiome.

Définition. Un séquent σ est **prouvable** (dans ou par un calcul de séquents considéré) s'il existe un arbre de preuve tel que le séquent associé à la racine est σ . De manière équivalente, on peut définir l'ensemble des séquents prouvables comme le plus petit ensemble vérifiant : pour toute instance $\frac{\sigma_1 \dots \sigma_p}{\sigma}(\mathcal{R})$ d'une règle, si pour tout i, σ_i est prouvable, alors σ est prouvable (en particulier pour toute instance $\frac{\sigma}{\sigma}(\mathcal{A})$ d'un axiome \mathcal{A}, σ est prouvable).

1.3 Une définition de la logique intuitionniste

On peut maintenant donner une définition de la prouvabilité d'une formule en logique intuitionniste. L'idée est qu'un séquent $\Gamma \Rightarrow D$ représente la formule $(\bigwedge_{G \in \Gamma} G) \rightarrow D$.

Définition. Une formule A est prouvable en logique intuitionniste si le séquent $\Rightarrow A$ est prouvable par le calcul **LJ** (on écrit $\Rightarrow A$ pour $\emptyset \Rightarrow A$).

Il existe de nombreuses autres manières d'aborder la logique intuitionniste, par exemple avec les modèles de Kripke (voir?).

1.4 Comparaison avec la logique classique (calcul LK)

La logique classique peut être définie à l'aide d'un calcul de séquents appelé **LK**, très similaire à **LJ** (en fait, c'est **LJ** qui a été dérivé de **LK** pour passer de la logique classique à la logique intuitionniste). Un séquent de **LK** comporte un autre multiensemble Δ de "conclusions" au lieu d'une unique conclusion D: on écrit $\Gamma \Rightarrow \Delta$. Un tel séquent a également une interprétation logique : il représente la formule $(\bigwedge_{G \in \Gamma} G) \to (\bigvee_{D \in \Delta} D)$ en logique classique.

interprétation logique : il représente la formule $(\bigwedge_{G \in \Gamma} G) \to (\bigvee_{D \in \Delta} D)$ en logique classique. Les règles sont modifiées en conséquence : par exemple $\frac{\Gamma \Rightarrow A, \Delta \quad \Gamma \Rightarrow B, \Delta}{\Gamma \Rightarrow A \land B, \Delta}$ $(\land R)$ rem-

place $\frac{\Gamma\Rightarrow A\quad \Gamma\Rightarrow B}{\Gamma\Rightarrow A\wedge B}$ ($\wedge R$). Bien entendu, on ajoute aussi des règles structurelles agissant sur Δ . Mais surtout, on n'a plus qu'une règle pour le \vee à droite : $\frac{\Gamma\Rightarrow A,B,\Delta}{\Gamma\Rightarrow A\vee B,\Delta}$ ($\vee R$). (Dans d'autres définitions, on garde deux règles distinctes, mais la règle que nous donnons ici

peut être déduite de ces deux règles et de règles structurelles.)

C'est la possibilité d'avoir plusieurs formules dans la partie droite du séquent qui permet de prouver davantage de séquents dans **LK** que dans **LJ**. On comprend ainsi la différence entre le "ou" classique et le "ou" intuitionniste. En logique classique, prouver $A \vee B$, c'est prouver le séquent $\Rightarrow A, B$: les deux formules sont encore présentes. Un bon exemple est la preuve du principe du tiers exclu $A \vee \neg A$ (figure 2; on rappelle que $\neg A$ est une notation pour $A \to \bot$): si on peut appliquer l'axiome Id à la formule A (ce qui nécessite deux occurrences distinctes de la formule, une de chaque côté), c'est bien parce qu'on a conservé les deux parties de la formule initiale. Tandis qu'en logique intuitionniste, pour prouver $A \vee B$ c'est-à-dire $A \vee B$, les seules règles applicables sont $A \vee B$: il faut donc prouver $A \vee B$ ou prouver $A \vee B$; une fois qu'on a choisi lequel on va prouver, on n'a plus accès à l'autre. Ainsi, on ne peut prouver $A \vee A$, car ni $A \vee A$ ni $A \vee A$ n'est prouvable.

$$\frac{A \Rightarrow A, \bot}{\Rightarrow A, (A \to \bot)} \xrightarrow{\rightarrow} R$$

$$\Rightarrow A \lor (A \to \bot) \lor R$$

FIGURE 2 – Preuve dans **LK** de $A \vee \neg A$

2 D'un calcul de séquents à une recherche de preuve automatisée. Avantages et inconvénients de différents calculs

Il existe plusieurs calculs de séquents pour la logique intuitionniste, sans parler des nombreuses autres logiques existantes. Un tel calcul comporte ses propres définition d'un séquent, règles, et construction pour chaque formule d'un séquent qui est prouvable par le calcul ssi la formule est prouvable en logique intuitionniste. En dériver l'algorithme de recherche de preuve ci-après est assez naturel. Sa correction est immédiate par construction. En revanche, la terminaison pose problème. Elle n'est pas toujours assurée, et même quand elle l'est, souvent difficile à prouver. Nous présentons quelques propriétés sur les calculs de séquents qui sont intéressantes pour assurer la terminaison et améliorer la complexité de l'algorithme qui leur est associé. Enfin, nous comparons quelques calculs de séquents existants pour la logique intuitionniste.

2.1 Algorithme de recherche de preuve

On considère un calcul de séquents. Pour déterminer si un séquent est prouvable, on choisit une règle dont il peut être la conclusion et on applique récursivement la recherche de preuve aux prémisses correspondantes. Si elles sont toutes prouvables (en particulier, s'il n'y en a pas : si le séquent est la conclusion d'un axiome), alors par définition le séquent initial est aussi prouvable. Sinon, on essaie une autre règle (sauf dans certains cas où on peut conclure grâce à la notion de règle ou prémisse inversible que nous verrons plus loin). Si on a essayé toutes les règles applicables au séquent sans succès, c'est-à-dire que pour chacune, au moins une prémisse est non prouvable (en particulier, s'il n'y a aucune règle applicable : si le séquent n'est la conclusion d'aucune instance), on conclut que le séquent initial n'est pas prouvable.

Cet algorithme est correct par construction et d'après la définition de la prouvabilité d'un séquent. En revanche, il y a des causes possibles de non terminaison, qui se regroupent en deux catégories : "largeur" infinie, "profondeur" infinie. Pour éviter une "largeur" infinie, il

faut que pour un séquent donné, le nombre d'instances dont il est conclusion soit fini. En ce qui concerne le problème de "profondeur" dû à la récursivité, on peut par exemple munir les séquents d'un ordre bien fondé, de sorte que pour toute instance de règle, les prémisses sont toutes strictement inférieures à la conclusion.

2.2 Propriétés intéressantes des calculs de séquents

Remarque : la règle de coupure. La règle de coupure, par exemple pour \mathbf{LJ} : $\frac{\Gamma_1 \Rightarrow A \quad \Gamma_2, A \Rightarrow D}{\Gamma_1, \Gamma_2 \Rightarrow D}$ (cut) , rend l'algorithme proposé inutilisable parce qu'il ne termine jamais. En effet, on explore indéfiniment en "largeur", car le nombre d'instances dont un séquent donné est conclusion est infini, A pouvant être n'importe quelle formule. Heureusement, cette règle est souvent non nécessaire. De nombreux calculs la formulent car c'est une bonne chose que l'implication représentée par un séquent soit transitive, mais s'en passent ensuite grâce à un théorème d'élimination de la coupure (souvent difficile à établir). Quoi qu'il en soit, on ne s'intéresse désormais qu'à des calculs dans lesquels cette règle n'est pas énoncée.

Absence de duplication. Certaines règles, comme la contraction à gauche de \mathbf{LJ} : $\frac{\Gamma, A, A \Rightarrow D}{\Gamma, A \Rightarrow D} \text{ (contraction L), sont problématiques pour la terminaison de l'algorithme. En effet, pour essayer de prouver <math>\Gamma, A \Rightarrow D$, on peut être amené à essayer de prouver $\Gamma, A, A \Rightarrow D$, puis en appliquant encore la même règle à essayer de prouver $\Gamma, A, A, A \Rightarrow D$, et ainsi de suite, sans fin. On parle de duplication car au cours de notre recherche de preuve, on passe de la conclusion à la prémisse en dupliquant la formule A. Il est tout de même possible d'adapter l'algorithme à une duplication dans certains cas, comme on le verra pour le calcul \mathbf{LJ} .

Propriété de la sous-formule. La formule B est une sous-formule de la formule A si B est égale à A ou si A est de la forme A_1 'connecteur' A_2 et [B] est une sous-formule de A_1 ou B est une sous-formules de A_2]. Un calcul de séquents vérifie la propriété de la sous-formule si tout séquent prouvable σ admet une preuve telle que toute formule apparaissant dans (un séquent de) la preuve est une sous-formule d'une formule de σ . La propriété de la sous-formule est très utile pour un calcul de séquents. Souvent, elle fait partie des arguments qui permettent de montrer la terminaison. Elle fournit en effet un ordre bien fondé sur les formules, qu'il reste à étendre de façon bien choisie aux séquents. Elle est également utile lors de l'implémentation : si on veut appliquer la recherche de preuve à un séquent donné, on peut connaître à l'avance la liste exhaustive de toutes les formules susceptibles d'apparaître. On peut donc effectuer une indexation préliminaire, puis représenter les formules par des objets de taille constante, par exemple des entiers, au lieu d'arbres qui peuvent être coûteux en mémoire. Voir la sous-section? pour un exemple détaillé d'une telle indexation.

Inversibilité de certaines règles ou prémisses. Dans l'algorithme proposé, il peut être assez long de montrer qu'un séquent n'est pas prouvable, puisqu'on essaie toutes les instances dont il est la conclusion. La notion d'inversibilité permet de terminer beaucoup plus rapidement dans certains cas. Une prémisse $prem_i$ d'une règle $\frac{prem_1 \dots prem_p}{concl}(\mathcal{R}) \text{ (aussi appelée } i\text{-ème prémisse de } \mathcal{R}) \text{ est } inversible \text{ si on a : si } prem_i \text{ est non prouvable, alors } concl$ est non prouvable. Une règle est inversible si toutes ses prémisses sont inversibles. Ainsi, si au cours de la recherche de preuve, on obtient qu'une prémisse non inversible est non prou-

vable, on peut directement conclure que la conclusion ne l'est pas non plus, sans avoir besoin d'essayer d'autre règle.

Localité des règles. L'algorithme nécessite de savoir déterminer, pour un séquent donné, toutes les instances dont il est conclusion, et en particulier calculer les prémisses de ces instances. Pour une instance, la formule principale est la formule de la conclusion qui joue un rôle particulier : elle est remplacée dans les prémisses par une ou plusieurs formules plus simples (règles logiques; dans ce cas la formule doit avoir une forme particulière, par exemple présenter un connecteur donné), ou dupliquée ou supprimée (règles structurelles). Sous certaines condition (notamment, absence de règle de coupure) souvent vérifiées, on peut facilement calculer, à partir d'une conclusion donnée et d'une règle et d'un choix de formule principale autorisé par la règle, toutes les prémisses de la seule instance correspondantes. Mais ce n'est pas tout. Lorsqu'on s'intéresse à une prémisse, on risque d'avoir à nouveau besoin plus tard de la conclusion, par exemple pour calculer une autre prémisse, ou essayer une autre instance s'il y a une prémisse non inversible non prouvable. Une solution consiste à retenir la conclusion pendant qu'on effectue la recherche de preuve sur les différentes prémisses, mais cela peut être coûteux en mémoire. Une autre solution est possible si on sait retrouver la conclusion à partir de n'importe quelle prémisse et du numéro de la prémisse concernée et de la formule principale. Une règle dont toutes les instances vérifient ce qui précède est dite locale. Si toutes les règles sont locales, on peut ne garder qu'un seul séquent en mémoire à tout moment, plus des informations (numéro de prémisse et formule principale) qui sont moins coûteuses. C'est donc plus efficace en terme de complexité spatiale.

2.3 Exemples de calculs de séquents pour la logique intuitionniste

LJ. Pour appliquer le calcul **LJ** présenté dans la première partie à la recherche automatique de preuves, il faut quelques ajustements sur le calcul lui-même et sur l'algorithme proposé. Il faut notamment enlever la règle de coupure (figure 1, cut), ce qui est possible car le calcul reste évidemment correct, mais surtout complet. Pour la même raison, on peut aussi enlever la règle weakening. En revanche, on ne peut pas supprimer purement et simplement la règle $\Gamma, A, A \Rightarrow D$ ($contraction\ L$). On ne pourrait en effet plus prouver la formule bien connue $\neg\neg(A \lor \neg A)$ (voir figure 3). Mais comme on l'a vu, cette règle pose un problème de terminaison de l'algorithme. Une solution consiste à remplacer les deux règles $contraction\ L$ et $\frac{\Gamma \Rightarrow A \quad B, \Gamma \Rightarrow D}{A \to B, \Gamma \Rightarrow D}$ ($\to L$) par une seule règle $\frac{A \to B, \Gamma \Rightarrow A \quad B, \Gamma \Rightarrow D}{A \to B, \Gamma \Rightarrow D} \to L$. On n'a alors plus d'appels récursifs sur des séquents strictement croissants $\Gamma, A \Rightarrow D$ puis $\Gamma, A, A \Rightarrow D$ puis $\Gamma, A, A, A \Rightarrow D$ etc. En revanche, on peut avoir un appel récursif sur un séquent déjà rencontré, par exemple si D = A, une prémisse est identique à la conclusion dans $\frac{A \to B, \Gamma \Rightarrow A}{A \to B, \Gamma \Rightarrow A} \to L$. On ajoute alors un système de détection de cycles en retenant tous les séquents rencontrés. L'algorithme obtenu est correct et termine. On a la propriété de la sous-formule. Les règles sont toutes inversibles et locales sauf $\to L$, dont seule la deuxième prémisse est inversible. Mais la détection de cycles est très coûteuse.

LJT. Le calcul **LJT** est introduit par R. Dyckhoff dans [?] pour pallier le problème de cycles de **LJ**. Il n'y a pas de règle de contraction, et la règle $\to L$ est remplacée par quatre règles selon la

$$\frac{\overline{A \Rightarrow A} \text{ (Id)}}{A \Rightarrow A \lor (A \to \bot)} (\lor R_1) \xrightarrow{\bot, A \Rightarrow \bot} (\bot L)$$

$$\frac{A, (A \lor (A \to \bot)) \to \bot \Rightarrow \bot}{(A \lor (A \to \bot)) \to \bot \Rightarrow A \to \bot} (\to R)$$

$$\frac{(A \lor (A \to \bot)) \to \bot \Rightarrow A \lor (A \to \bot)}{(A \lor (A \to \bot)) \to \bot \Rightarrow A \lor (A \to \bot)} (\lor R_2) \xrightarrow{\bot, (A \lor (A \to \bot)) \to \bot \Rightarrow \bot} (\to L)$$

$$\frac{(A \lor (A \to \bot)) \to \bot, (A \lor (A \to \bot)) \to \bot \Rightarrow \bot}{(A \lor (A \to \bot)) \to \bot \Rightarrow \bot} (\to R)$$

$$\frac{(A \lor (A \to \bot)) \to \bot}{(A \lor (A \to \bot)) \to \bot} (\to R)$$

FIGURE 3 – Preuve dans **LJ** de $\neg\neg(A \lor \neg A)$. Sans la règle contraction L, le séquent surligné serait $\Rightarrow A \lor \neg A$ qui n'est pas prouvable.

structure de A dans la formule principale $A \to B$: par exemple $\cfrac{B,A,\Gamma \Rightarrow D}{A \to B,A,\Gamma \Rightarrow D} \ (\to L_1)$ où A doit être réduite à une variable, ou encore $\cfrac{A_1 \to (A_2 \to B),\ \Gamma \Rightarrow D}{(A_1 \land A_2) \to B,\ \Gamma \Rightarrow D} \ (\to L_2)$. On n'a pas la propriété de la sous-formule, mais on peut quand même déterminer toutes les formules susceptibles d'apparaître lorsqu'on essaie de prouver un séquent donné. Dyckhoff montre que l'algorithme termine en choisissant bien un bon ordre sur les formules puis sur les séquents. Toutes les règles sont inversibles et locales sauf une des règles qui remplacent $\to L$, qui comporte deux prémisses dont seule la deuxième est inversible.

3 Le calcul LSJ

L'article [1] définit un calcul de séquents **LSJ**. Une sémantique naturelle des séquents est définie à l'aide des modèles de Kripke, mais nous ne la présentons pas. En effet, ce qui nous intéresse est l'existence, pour toute formule, d'un séquent qui est prouvable dans le calcul **LSJ** si, et seulement si, la formule est prouvable en logique intuitionniste. Nous renvoyons à l'article pour les démonstrations, notamment celle de la complétude du calcul.

3.1 Les séquents

On s'intéresse à des *multiensembles*, c'est-à-dire des collections où le nombre d'occurrences est pris en compte, mais non l'ordre des éléments. Cela permettra de ne pas avoir besoin de règles explicites d'échange.

Un **séquent** est la donnée de trois multiensembles Θ , Γ et Δ de formules; on écrit alors Θ ; $\Gamma \Rightarrow \Delta$.

Une définition d'un séquent **réfutable** est donnée dans l'article à l'aide des modèles de Kripke. Nous ne la détaillons pas ici, car ce qui nous intéresse surtout est la propriété suivante qui en découle, démontrée dans l'article. La définition de **prouvable** sera donnée plus tard car elle est liée aux règles du calcul, mais ceci illustre son intérêt.

Proposition 1. Un séquent \emptyset ; $\Gamma \Rightarrow \Delta$ est **réfutable** si, et seulement si, la formule $\bigwedge_{A \in \Gamma} A \rightarrow \bigvee_{B \in \Delta} B$ n'est pas valide en logique intuitionniste. Un séquent est **prouvable** dans **LSJ** si, et seulement si, il n'est pas réfutable.

$$\frac{\Theta; A, B, \Gamma \Rightarrow \Delta}{\Theta; A, B, \Gamma \Rightarrow \Delta} \perp L$$

$$\frac{\Theta; A, B, \Gamma \Rightarrow \Delta}{\Theta; A \land B, \Gamma \Rightarrow \Delta} \land L$$

$$\frac{\Theta; A, \Gamma \Rightarrow \Delta}{\Theta; A \land B, \Gamma \Rightarrow \Delta} \land L$$

$$\frac{\Theta; A, \Gamma \Rightarrow \Delta}{\Theta; A \land B, \Gamma \Rightarrow \Delta} \lor L$$

$$\frac{\Theta; A, \Gamma \Rightarrow \Delta}{\Theta; A \lor B, \Gamma \Rightarrow \Delta} \lor L$$

$$\frac{\Theta; B, \Gamma \Rightarrow \Delta}{\Theta; A \Rightarrow B, \Gamma \Rightarrow \Delta} \lor L$$

$$\frac{\Theta; B, \Gamma \Rightarrow \Delta}{\Theta; A \Rightarrow B, \Gamma \Rightarrow \Delta} \lor R$$

$$\frac{\Theta; A, \Gamma \Rightarrow A, \Delta}{\Theta; A \Rightarrow B, \Gamma \Rightarrow \Delta} \to L$$

$$\frac{\Theta; A, \Gamma \Rightarrow B, \Delta}{\Theta; \Gamma \Rightarrow A \Rightarrow B, \Delta} \to R$$

FIGURE 4 – Les règles du calcul **LSJ**

Corollaire 2. Soit A une formule, elle est valide en logique intuitionniste si et seulement si le séquent \emptyset ; $\emptyset \Rightarrow A$ est prouvable dans **LSJ**.

Les multiensembles Γ et Δ , et leur signification dans la propriété 1 sont des éléments habituels en calcul des séquents. En revanche, Θ est propre à **LSJ**, et est difficile à interpréter car contrairement au cas où Θ est vide, un séquent avec Θ quelconque ne peut pas être représenté par une formule. On peut dire est que Θ contient des formules gardées en réserve, non visibles directement dans le séquent (une formule de Θ ne peut pas être formule principale), mais qui peuvent être transférées dans Γ et ainsi devenir visibles. On verra que les seules règles qui agissent sur Θ sont celles qui concernent le connecteur \rightarrow .

Pour un séquent Θ ; $\Gamma \Rightarrow \Delta$, on appellera les formules de Γ les **formules de gauche**, celles de Δ les **formules de droite**, et celles de Θ les **formules de réserve** du séquent (appellations non conventionnelles).

3.2 Les règles

Les règles du calcul **LSJ** sont données dans la figure 4. La notation A, Γ représente le multiensemble obtenu à partir de Γ en ajoutant une occurrence de A. Pour une règle $\frac{prem_1 \dots prem_p}{concl}$ (\mathcal{R}), \mathcal{R} est le nom de la règle, $prem_1, \dots, prem_p$ sont les (resp. première, ..., p-ième) **prémisses**, et concl la **conclusion**. Les **axiomes** sont les règles sans prémisse. Pour toutes les autres règles, une unique formule apparaît de manière explicite dans la conclusion : c'est la **formule principale**. Les règles dites de gauche, ou d'introduction à gauche, contenant un L dans leur nom, sont celles où la formule principale se trouve à gauche dans la conclusion, de même pour les règles de droite.

Une **instance** d'une règle \mathcal{R} a la même forme que la règle : $\frac{\sigma_1 \quad ... \quad \sigma_p}{\sigma} \left(\mathcal{R} \right)$, mais ici les σ_i et σ sont des séquents connus explicitement ; bien entendu il faut qu'il s'agisse de séquents qui ont bien la forme donnée par la définition de la règle. Par exemple $\frac{\Theta ; A, B, \Gamma \Rightarrow \Delta}{\Theta ; A \wedge B, \Gamma \Rightarrow \Delta} \wedge L$ devient une instance de la règle $\wedge L$ (qui a la même écriture que la règle) lorsqu'on connaît les formules A et B et toutes les formules de Θ , Γ , Δ .

Une **preuve** est un arbre dont les nœuds sont étiquetés par un séquent et une règle et ont la même arité que le nombre de prémisses de la règle, et tel que : pour tout nœud de séquent σ et règle \mathcal{R} , si $\sigma_1, \ldots, \sigma_p$ sont les séquents associés à chacun de ses fils respectivement, alors $\frac{\sigma_1 \ldots \sigma_p}{\sigma}$ (\mathcal{R}) est une instance de \mathcal{R} . Les feuilles d'un tel arbre sont les nœuds auxquels est associé un axiome.

Un séquent est **prouvable** s'il existe une preuve à la racine de laquelle il est associé.

De manière équivalente, on peut définir l'ensemble des formules prouvables comme le plus petit ensemble vérifiant : pour toute instance $\frac{\sigma_1 \dots \sigma_p}{\sigma}(\mathcal{R})$ d'une règle de **LSJ**, si pour tout i, σ_i est prouvable, alors σ est prouvable (en particulier pour toute instance $\frac{\sigma}{\sigma}(\mathcal{A})$ d'un axiome \mathcal{A}, σ est prouvable).

3.3 Conditions de non-prouvabilité

Pour montrer qu'un séquent est prouvable, il suffit d'en exhiber une preuve. Comment montrer le contraire? D'après la définition précédente, un séquent n'est pas prouvable s'il n'existe aucune instance de règle $\frac{\sigma_1 \dots \sigma_p}{\sigma}$ (\mathcal{R}) telle que tous les σ_i sont prouvables. Or les σ_i ne dépendent que de σ , \mathcal{R} et du choix de la formule principale : il est donc possible de tester toutes les instances possibles. Cela fournit un premier algorithme de recherche de preuve : récursivement, pour chercher si un séquent σ est prouvable, on considère toutes les instances de règles dont σ est la conclusion et pour chacune on détermine récursivement si chaque prémisse est prouvable. Si on trouve une instance telle que toutes les prémisses sont prouvables, alors σ est prouvable (et on obtient une preuve de σ si on connaît une preuve de chacune de ces prémisses), sinon σ n'est pas prouvable. Cet algorithme est très long. En fait, c'est à peu près ce qu'on se retrouve à faire dans les cas extrêmement défavorables. Mais heureusement, on a un procédé bien plus économe en moyenne grâce à la notion de règle ou prémisse inversible.

Une prémisse $prem_i$ d'une règle $\frac{prem_1 \dots prem_p}{concl}$ (\mathcal{R}) (aussi appelée *i*-ème prémisse de \mathcal{R}) est **inversible** si on a : si $prem_i$ est non prouvable, alors concl est non prouvable. Une règle est **inversible** si toutes ses prémisses sont inversibles.

On admet, une démonstration se trouvant dans l'article [1] :

- les règles $\wedge L$, $\wedge R$, $\vee L$ et $\vee R$ sont inversibles;
- les deux premières prémisses de $\rightarrow L$ et la première prémisse de $\rightarrow R$ sont inversibles;
- la troisième prémisse de $\rightarrow L$ et la deuxième prémisse de $\rightarrow R$ ne sont pas inversibles.

3.4 Algorithme

On en déduit le procédé suivant pour essayer d'appliquer une règle à un séquent avec un formule principale donnée : on essaie de prouver les prémisses inversibles, puis l'éventuelle prémisse non inversible (dans **LSJ** il y en a au plus une). Dès qu'on trouve qu'une prémisse inversible est non prouvable, on s'arrête : le séquent initial n'est pas prouvable non plus. Si toutes les prémisses sont prouvables, le séquent initial est également prouvable. Dans le dernier cas (seule la prémisse non inversible est non prouvable), on essaie une application de règle avec une autre formule principale.

Il ne reste plus qu'à décider dans quel ordre les formules qui peuvent l'être sont choisies comme formule principale pour essayer d'appliquer une règle. On choisit de traiter en premier les règles inversibles, car on sait alors qu'il n'y aura pas besoin d'essayer d'autre application

de règle sur le même séquent. Parmi celles-ci, on privilégie celles qui n'ont qu'une prémisse $(\wedge L \text{ et } \vee R)$ sur les autres, qui en ont deux $(\vee L \text{ et } \wedge R)$.

```
fonction estProuvable (\sigma)

soit \sigma = \Theta; \Gamma \Rightarrow \Delta

si (\bot \in \Gamma) alors retourner vrai

si (\Gamma \cap \Delta \neq \emptyset) alors retourner vrai

si (\Gamma \text{ et } \Delta \text{ ne contiennent que des formules } atomiques) alors retourner faux

si (\text{il existe } A \land B \in \Gamma) alors \{

sélectionner H = A \land B \text{ dans } \Gamma

retourner estProuvable(prem(\land L, \sigma, H))

\}

si (\text{il existe } A \lor B \in \Delta) alors \{

sélectionner H = A \lor B \text{ dans } \Delta

retourner estProuvable(prem(\lor R, \sigma, H))

\}

...
```

FIGURE 5 – Algorithme

3.5 ?

On voit immédiatement que l'algorithme nécessite de pouvoir déduire d'un séquent, d'une règle et d'une formule principale contenue dans le séquent et sur laquelle la règle peut agir, les séquents correspondant aux différentes prémisses. Ce n'est pas difficile : pour les axiomes il n'y a rien à faire; pour les autres règles, la formule principale H étant de la forme A 'connecteur' B, il suffit d'enlever H du séquent et, selon le connecteur et le côté où se trouvait H, d'ajouter A ou B à Θ , Γ , Δ ou nulle part.

Mais ce n'est pas tout. Lorsqu'on essaie d'appliquer une règle $\frac{\sigma_1}{\sigma}$ au séquent σ , on lance une recherche de preuve sur σ_1 qu'on a obtenu comme décrit ci-dessus. Si on obtient que σ_1 est prouvable, on lance alors la recherche de preuve sur σ_2 . On doit donc déterminer σ_2 . On a vu qu'on sait le faire à partir de σ . Une solution consiste donc à retenir σ pendant qu'on effectue la recherche de preuve sur σ_1 , mais cela peut être coûteux en mémoire. Une autre solution, que nous avons privilégiée, consiste à être capable de retrouver σ à partir de σ_1 ainsi que de la formule principale, de la règle et du numéro de la prémisse (ici 1). On a dans ce cas besoin de pouvoir retrouver la conclusion à partir de n'importe laquelle des prémisses, pas seulement par exemple de la première prémisse pour une règle qui n'en a que deux. En effet, utiliser σ_1 pour retrouver σ suppose qu'à la fin de la recherche de preuve pour σ_1 , on connaît σ_1 . Or, l'idée ici est de n'avoir vraiment qu'un seul séquent en mémoire à tout moment. Ainsi, à la fin de la recherche de preuve pour σ , on doit connaître σ , donc on doit aussi pouvoir déduire σ de σ_2 en connaissant la formule principale et le fait qu'on est en train de s'intéresser à la deuxième prémisse.

En résumé, on aimerait (bien que ce ne soit pas nécessaire) que toutes les règles soient locales, avec la définition suivante.

Définition 3. Une règle est **locale** si pour toute instance $\frac{\sigma_1 \dots \sigma_p}{\sigma}(\mathcal{R})$ de cette règle et pour tout i entre 1 et p, on peut déduire σ à partir de σ_i et de la formule principale et de i.

On remarque que $\land L$, $\land R$, $\lor L$ et $\lor R$ sont locales. Les axiomes sont également locaux, la définition n'ayant pas grand intérêt pour eux. En revanche, les règles $\rightarrow L$ et $\rightarrow R$ ne sont pas locales : pour chacune, les formules représentées par Δ dans la conclusion n'apparaissent nulle part dans la dernière prémisse, il n'est donc pas possible de retrouver la conclusion en connaissant uniquement cette prémisse, la formule principale et le numéro de la prémisse, puisqu'il n'y a aucun moyen d'en déduire ce qui se trouve dans Δ .

C'est pour cette raison qu'on introduit le calcul \mathbf{LSJ}' , dans lequel toutes les règles sont locales.

4 Le calcul LSJ'

Le calcul LSJ' est très proche du calcul LSJ: chaque règle de LSJ' correspond à une règle de LSJ, et des arbres de preuve dans les deux systèmes pour la même formule sont fortement liés. Mais contrairement à LSJ, les règles de LSJ' sont toutes locales. Pour cela, les séquents de LSJ' représentent chacun un séquent de LSJ, avec un peu plus d'informations : celles qui sont parfois nécessaire pour retrouver la conclusion à partir d'une prémisse. Cette représentation est exhaustive et correcte. On montre en effet qu'il existe une surjection de l'ensemble des séquents de LSJ' dans l'ensemble des séquents de LSJ, telle qu'un séquent de LSJ' est prouvable dans LSJ' si, et seulement si, son image est prouvable dans LSJ.

4.1 Formalisme de LSJ'

Un séquent de **LSJ**' est la donnée de deux multiensembles Γ et Δ de couples *entier*: formule, et d'un entier naturel n, tels que tous les entiers présents dans Γ sont $\leq n+1$ et tous ceux présents dans Δ sont $\leq n$; on écrit $\Gamma \Rightarrow_n \Delta$.

Les règles du calcul \mathbf{LSJ}' sont décrite dans la figure 6. Chacune correspond à une règle de \mathbf{LSJ} .

n et parfois i désignent toujours des entiers naturels, avec $i \leq n$

Figure 6 – Les règles du calcul LSJ'

Équivalence avec LSJ

On note \mathfrak{S} l'ensemble des séquents de LSJ, et \mathfrak{S}' l'ensemble des séquents de LSJ'.

Soit $\sigma \in \mathfrak{S}$, on note $\vdash \sigma$ si σ est prouvable dans **LSJ**; soit $\sigma' \in \mathfrak{S}'$, on note $\vdash' \sigma'$ si σ' est prouvable dans LSJ'.

Soit M un multiensemble de couples entier : formule, l'entier d'un couple étant appelé son indice. On note M_k le multiensemble obtenu à partir de M en ne gardant que les couples d'indice k, et $M_{\leq k}$ celui obtenu en ne gardant que les couples d'indice inférieur à k. On note forget(M) le multiensemble de formules obtenu en oubliant l'indice et ne gardant que la formule de chaque couple de M.

On définit l'application Φ de \mathfrak{S}' dans \mathfrak{S} , qui à $\Gamma' \Rightarrow_n \Delta'$ associe $\Theta : \Gamma \Rightarrow \Delta$

$$\begin{aligned} \text{où}: \; \left\{ \begin{array}{l} \Theta = \mathsf{forget}(\Gamma'_{n+1}) \\ \Gamma = \mathsf{forget}(\Gamma'_{\leq n}) \\ \Delta = \mathsf{forget}(\Delta'_n) \end{array} \right. \end{aligned}$$

C'est une application surjective : en effet tout séquent Θ ; $\Gamma \Rightarrow \Delta$ de LSJ a au moins pour antécédent le séquent $\Gamma' \Rightarrow_0 \Delta'$, où Γ' est l'union de $0:\Gamma$ (le multiensemble de couples obtenu à partir de Γ en remplaçant chaque occurrence d'une formule A par une occurrence du couple 0:A) avec $1:\Theta$, et où $\Delta'=0:\Delta$.

Soit \mathcal{R} une règle de LSJ. On note \mathcal{R}' la règle de LSJ' qui lui correspond. On écrit $\frac{\sigma_1 \quad \dots \quad \sigma_p}{\sigma} (\mathcal{R}) \text{ et } \frac{\sigma_1' \quad \dots \quad \sigma_p'}{\sigma'} (\mathcal{R}') \text{ des instances de ces règles.}$

Lemme 4. Soit
$$\sigma \in \mathfrak{S}$$
 et $\sigma' \in \mathfrak{S}'$ tels que $\sigma = \Phi(\sigma')$ et soit \mathcal{R} une règle de LSJ.

1) Si $\frac{\sigma_1 \dots \sigma_p}{\sigma}(\mathcal{R})$ alors il existe $\sigma'_1, \dots, \sigma'_p$ tels que pour tout $k, \sigma_k = \Phi(\sigma'_k)$, et $\frac{\sigma'_1 \dots \sigma'_p}{\sigma'}(\mathcal{R}')$.

2) Si
$$\frac{\sigma'_1 \dots \sigma'_p}{\sigma'}(\mathcal{R}')$$
, posons pour tout k , $\sigma_k = \Phi(\sigma'_k)$, alors $\frac{\sigma_1 \dots \sigma_p}{\sigma}(\mathcal{R})$.
Pour un axiome \mathcal{A} , cela signifie simplement : $\frac{\sigma_1 \dots \sigma_p}{\sigma}(\mathcal{A})$ si et seulement si $\frac{\sigma_1 \dots \sigma_p}{\sigma'}(\mathcal{A}')$.

Preuve

On le montre pour chaque règle; c'est une conséquence assez directe de la définition de Φ . Faisons-le par exemple pour Id, $\wedge R$ et $\to L$. À chaque fois, on se donne $\sigma = \Theta : \Gamma \Rightarrow \Delta$ et $\sigma' = \Gamma' \Rightarrow_n \Delta' \in \mathfrak{S}'$ tels que $\sigma = \Phi(\sigma')$.

Id : On a $\overline{\sigma}$ (Id) si et seulement s'il existe une formule A appartenant à la fois à Γ et Δ , ce qui équivaut, par définition de Φ , à : il existe A et $i \leq n$ tels que $n : A \in \Delta'$ et $i : A \in \Gamma'$, c'est-à-dire $\frac{\sigma'}{\sigma'}$ (Id').

 $\wedge R$:

1) Si $\frac{\sigma_1 \sigma_2}{\sigma_{\sim}} (\wedge R)$ alors il existe des formules A et B et un multiensemble $\widetilde{\Delta}$ tels que $\Delta = A \wedge B$, $\widetilde{\Delta}$ et $\sigma_1 = \Theta$; $\Gamma \Rightarrow A$, $\widetilde{\Delta}$ et $\sigma_2 = \Theta$; $\Gamma \Rightarrow B$, $\widetilde{\Delta}$. Posons $\widetilde{\Delta}' = \Delta' - n : A \wedge B$ le multiensemble obtenu en retirant une seule occurrence de $n:A\wedge B$ à Δ' (qui contient cet élément parce que Δ contient $A \wedge B$ et par définition de Φ), et $\sigma_1' = \Gamma' \Rightarrow_n n : A, \widetilde{\Delta}'$ et $\sigma_2' = \Gamma' \Rightarrow_n n : B, \widetilde{\Delta}'$. Alors on a bien $\sigma_1 = \Phi(\sigma_1')$ et $\sigma_2 = \Phi(\sigma_2')$ (en remarquant que $\widetilde{\Delta} = \mathsf{forget}(\widetilde{\Delta}'_n)$), et $\frac{\sigma'_1 \quad \sigma'_2}{\sigma'} (\wedge R')$ (en remarquant que $\sigma' = \Gamma' \Rightarrow_n n : A \wedge B, \widetilde{\Delta}'$).

2) Si $\frac{\sigma'_1 \quad \sigma'_2}{\sigma'} (\wedge R')$ alors il existe A, B et $\widetilde{\Delta}'$ tels que $\Delta' = n : A \wedge B, \widetilde{\Delta}'$ et $\sigma_1' = \Gamma' \Rightarrow_n n : A, \widetilde{\Delta}' \text{ et } \sigma_2' = \Gamma' \Rightarrow_n n : B, \widetilde{\Delta}'; \text{ on pose } \widetilde{\Delta} = \Delta - A \wedge B \text{ le multiensemble obtenu en retirant une seule occurrence de } A \wedge B \text{ à } \Delta, \text{ et } \sigma_1 = \Phi(\sigma_1') \text{ et } \sigma_2 = \Phi(\sigma_2'); \text{ on obtient } \sigma = \Theta; \Gamma \Rightarrow A \wedge B, \widetilde{\Delta} \text{ et } \sigma_1 = \Theta; \Gamma \Rightarrow A, \widetilde{\Delta} \text{ et } \sigma_2 = \Theta; \Gamma \Rightarrow B, \widetilde{\Delta} \text{ d'où } \frac{\sigma_1 \sigma_2}{\sigma} (\wedge R).$

 $\rightarrow L$: $\frac{\sigma_1 \quad \sigma_2 \quad \sigma_3}{\sigma} (\to L)$ alors il existe A, B et $\widetilde{\Gamma}$ tels que $\Gamma = A \to B, \widetilde{\Gamma}$ et $\sigma_1 = A \to B, \widetilde{\Gamma}$ $\Theta: B, \widetilde{\Gamma} \Rightarrow \Delta \text{ et } \sigma_2 = B, \Theta: \widetilde{\Gamma} \Rightarrow A, \Delta \text{ et } \sigma_3 = B: \Theta, \widetilde{\Gamma} \Rightarrow A: \text{ et il existe } i \leq n \text{ tel que } i: A \rightarrow B \in \Gamma': \text{ on pose } \widetilde{\Gamma}' = \Gamma' - i: A \rightarrow B \text{ (on retire une seule occurrence de } i: A \rightarrow B \text{ de } \Gamma') \text{ et } \sigma'_1 = i: B, \widetilde{\Gamma}' \Rightarrow_n \Delta' \text{ et } \sigma'_2 = n+1: B, \widetilde{\Gamma}' \Rightarrow_n n: A, \Delta' \text{ et } \sigma'_3 = n+2: B, \widetilde{\Gamma}' \Rightarrow_{n+1} n+1: A, \Delta'$

2) Si $\frac{\sigma_1' \quad \sigma_2' \quad \sigma_3'}{\sigma_1'} (\to L')$ alors il existe i, A, B et $\widetilde{\Gamma}'$ tels que $\Gamma' = i : A \to B, \widetilde{\Gamma}'$ et σ_1', σ_2' et σ_3' ont la forme donnée ci-dessus ; on pose $\widetilde{\Gamma} = \Gamma - A \to B$ (on retire une seule occurrence de $A \to B$ de Γ), alors les images σ_1 , σ_2 et σ_3 par Φ de σ_1' , σ_2' et σ_3' respectivement s'écrivent comme ci-dessus et donc $\frac{\sigma_1 \ \sigma_2 \ \sigma_3}{\sigma} \ (\to L)$.

Théorème 5. Soit $\sigma \in \mathfrak{S}$ et $\sigma' \in \mathfrak{S}'$ tels que $\sigma = \Phi(\sigma')$, alors $\vdash \sigma$ si et seulement si $\vdash' \sigma'$.

Preuve

Par récurrence sur la taille de $\sigma \in \mathfrak{S}$, c'est-à-dire la somme des tailles des formules des trois multiensembles apparaissant dans σ .

On initialise pour tout $\sigma = \Theta : \Gamma \Rightarrow \Delta$ tel que toutes les formules dans Γ et dans Δ sont atomiques : soit $\sigma' = \Gamma' \Rightarrow_n \Delta' \in \mathfrak{S}'$ tel que $\sigma = \Phi(\sigma')$. Alors toutes les formules associées à un $i \leq n$ dans Γ' et toutes les formules associées à n dans Δ' sont aussi atomiques. En étudiant la forme des conclusions des règles non axiomatiques de LSJ comme de LSJ', on remarque que si σ (resp. σ') est la conclusion d'une règle de LSJ (resp. LSJ'), alors la règle est un axiome. L'initialisation est donc un cas particulier de ce qui suit avec p=0 (ce qui entraîne qu'on n'utilise en fait pas l'hypothèse de récurrence).

Soit $\sigma = \Theta$; $\Gamma \Rightarrow \Delta \in \mathfrak{S}$. Soit $\sigma' = \Gamma' \Rightarrow_n \Delta' \in \mathfrak{S}'$ tel que $\sigma = \Phi(\sigma')$.

On suppose $\vdash \sigma$. Alors il existe une règle \mathcal{R} de **LSJ** et $\sigma_1, \ldots, \sigma_p \in \mathfrak{S}$ (avec éventuellement p nul) tels que $\vdash \sigma_k$ pour tout k et $\frac{\sigma_1 \ldots \sigma_p}{\sigma}(\mathcal{R})$. D'après le lemme, il existe $\sigma'_1, \ldots, \sigma'_p \in \mathfrak{S}'$ tels que $\sigma_k = \Phi(\sigma'_k)$ pour tout k et $\frac{\sigma'_1 \ldots \sigma'_p}{\sigma'}(\mathcal{R}')$. Pour tout k, on applique l'hypothèse de récurrence à σ_k qui a une trible strictement inférieure à celle de σ_k et en obtient l'hypothèse de récurrence à σ_k qui a une taille strictement inférieure à celle de σ , et on obtient $\vdash' \sigma'_k$. On en déduit $\vdash' \sigma'$.

On suppose $\vdash' \sigma'$. Alors il existe une règle \mathcal{R}' de \mathbf{LSJ}' et $\sigma'_1, \ldots, \sigma'_p \in \mathfrak{S}'$ tels que $\vdash' \sigma'_k$ pour tout k et $\frac{\sigma'_1 \quad \dots \quad \sigma'_p}{\sigma'}$ (\mathcal{R}') . On pose $\sigma_k = \Phi(\sigma'_k)$ pour tout k. D'après le lemme on a $\frac{\sigma_1 \ \dots \ \sigma_p}{\sigma}$ (\mathcal{R}), en particulier on peut appliquer l'hypothèse de récurrence aux σ_k donc $\vdash \sigma_k$ pour tout k, d'où $\vdash \sigma$.

```
((a & b) & (non (c) | (a & b)))

sf classe description

1 1 Var a

2 2 Var b

3 3 1 & 2

4 4 Var c

5 0 Faux

6 5 4 -> 5

7 1 Var a

8 2 Var b

9 3 7 & 8

10 6 6 | 9

11 7 3 & 10
```

FIGURE 7 – Indexation de la formule $(a \wedge b) \wedge (\neg c \vee (a \wedge b))$

5 Efficacité de LSJ

L'étude qui suit porte sur le calcul \mathbf{LSJ} . En effet, \mathbf{LSJ}' hérite de toutes les propriétés intéressantes de \mathbf{LSJ} , en apportant une localité des règles qui facilite une implémentation économe en mémoire.

5.1 Propriété de la sous-formule et indexation

B est une sous-formule de A si B=A ou si A est de la forme A_1 'connecteur' A_2 et (B est une sous-formule de A_1 ou B est une sous-formules de A_2). Un calcul de séquents vérifie la **propriété de la sous-formule** si tout séquent prouvable σ admet une preuve telle que toute formule apparaissant dans (un séquent de) la preuve est une sous-formule d'une formule de σ . En particulier, le séquent $\Rightarrow A$ a une preuve dans laquelle toute formule est une sous-formule de A.

Le calcul \mathbf{LSJ} vérifie la propriété de la sous-formule : on le constate aisément en observant chaque règle.

La propriété de la sous-formule est très recherchée en calcul des séquents. D'une part, elle donne une borne sur les formules qu'il faudra manipuler au cours d'une recherche de preuve, qui sont évidemment toutes plus petites que la formule qu'on essaie de prouver. Mais surtout, elle permet de connaître à l'avance la liste exhaustive des formules qu'on pourra rencontrer. On peut donc à l'avance les numéroter : ainsi, les formules d'un séquents sont simplement représentées par un entier. Il faut quelques informations sur ces numéros : par exemple pour une formule $A \wedge B$, il faut savoir qu'il s'agit d'un "et", et pouvoir déterminer A et B. Il faut aussi pouvoir reconnaître quand l'axiome Id (une même formule apparaît des deux côtés du séquent) s'applique : pour cela on associe à chaque formule une classe, qui correspond à une classe d'équivalence de la relation d'égalité structurelle. La taille de toutes ces informations réunies est linéaire en la taille de la formule de départ (c'est-à-dire le nombre de nœuds de l'arbre qui la représente, qui est aussi le nombre de sous-formules avec multiplicité). Un exemple est donné par la figure 7.

La propriété de la sous-formule est encore plus intéressante dans le cadre de la recherche de preuve compilée : connaître à l'avance les formules qui apparaîtront permet d'écrire pour chacune des fonctions agissant sur le séquent, au lieu de les calculer au cours de la recherche de preuve (voir??).

6 Implémentation

6.1 Indexation

cf "Propriété de la sous-formule et indexation" + explication sur les classes (et priorités) et les champs axiomes du séquent

6.2 Structure de données pour le séquent

Au cours de l'algorithme, on manipule un "séquent", censé représenter un séquent du calcul **LSJ**′, contenant les informations suivantes :

- des informations de taille constante : l'indice n du séquent, et des booléens id et fauxL, indiquant si les axiomes de même nom sont applicables au séquent ;
- les couples indice : formule contenus dans les champs Γ et Δ du séquent.

Comme nous l'avons expliqué en introduisant le calcul $\mathbf{LSJ'}$, le but de celui-ci est de pouvoir effectuer la recherche de preuve en ne gardant à chaque instant qu'un seul séquent en mémoire.

Intéressons-nous maintenant à la complexité temporelle.

Celle-ci dépend du nombre de règles qu'on essaie d'appliquer, c'est-à-dire le nombre d'appels récursifs à la fonction *prouvable* (?) dont le pseudo-code est donné en figure? page?. Ce nombre dépend de la taille de la formule et des connecteurs présents dedans (et selon l'ordre dans lequel on choisit les formules principales cela peut beaucoup varier pour une même formule, mais on s'intéresse à la complexité dans le pire cas). Mais il ne dépend pas de notre choix d'implémentation (sauf pour l'ordre des "implique", mais encore une fois pas si on regarde le pire cas).

Références

[1] M. Ferrari, C. Fiorentini, and G. Fiorino, "Contraction-Free Linear Depth Sequent Calculi for Intuitionistic Propositional Logic with the Subformula Property and Minimal Depth Counter-Models," *Journal of Automated Reasoning*, vol. 51, no. 2, pp. 129–149, 2013.